



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 20 février 2024

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 7

Nombre de délégués votants : 8

Résultats des votes : 8 pour 0 contre 0 abstention

**Présents** : Claire BARRIN, Grégory BAERT, Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE, Alain DREAN, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Joël VITTOZ.

**Absents excusés** : Angélique ASSIER, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Didier LAPALUS, Pierre LESTAS, Serge VAN DE PUTTE, Gaëlle VERJUS.

Gaëlle VERJUS a donné pouvoir à Claire BARRIN.

Grégory BAERT a été élu secrétaire de séance.

**Objet** : VALIDATION DU DEVIS ALLIANCE ENVIRONNEMENT POUR LA VIDANGE DU DIGESTEUR ET DESHYDRATATION DES BOUES. DEL\_01722024

Madame la Présidente présente aux membres du Comité Syndical le devis de la société ALLIANCE Environnement pour la prestation de vidange du digesteur et déshydratation des boues. Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 24 832,50 € HT pour la solution de base, 2 327,50 € HT et 450,00 € HT par jour pour travaux supplémentaires.

Madame la Présidente explique à l'Assemblée que le digesteur se bouche régulièrement depuis cet automne au niveau des conduits d'entrée/sortie. Il apparaît urgent de prévoir la vidange ainsi que la déshydratation des boues du digesteur dès ce printemps pour réaliser l'entretien de celui-ci au plus vite.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **VALIDE** le devis de la société ALLIANCE Environnement d'un montant de 24 832,50 € HT pour la solution de base, 2 327,50 € HT et 450,00 € HT par jour pour travaux supplémentaires dans le cadre de la prestation de vidange du digesteur et déshydratation des boues,

- **MANDATE** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre.

Le Secrétaire de Séance,  
Grégory BAERT

La Présidente,  
Claire BARRIN

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 08/03/2024  
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 08/03/2024

La Présidente,  
Claire BARRIN

